

Les résultats de 1974

Jean Dalpé

Volume 43, numéro 2, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103852ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103852ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Dalpé, J. (1975). Les résultats de 1974. *Assurances*, 43(2), 129-142.
<https://doi.org/10.7202/1103852ar>

Les résultats de 1974

par

JEAN DALPÉ

Nous avons maintenant les résultats de 1974 pour les assurances autres que vie. Comme on le sait, ils sont très mauvais. Au total, la perte technique est de 331 millions de dollars ¹, en regard de 141 millions en 1973, assurance accidents-maladie compris dans les deux cas. Si on exclut cette dernière, les chiffres tombent respectivement à 315 et à 135 millions. Voici comment ils se répartissent entre les assureurs britanniques, les autres sociétés étrangères ² et les compagnies canadiennes:

129

	1973	1974
	(en millions de dollars ou en pourcentage, selon le cas)	

1. Assureurs britanniques

Primes acquises nettes	\$ 684	\$ 725
Sinistres, y compris les frais de règlement	\$ 481	\$ 544

¹ D'après *Canadian Insurance* d'avril 1975.

² Cette distinction entre les sociétés britanniques et les autres s'explique historiquement. Il faut se rappeler l'influence prépondérante exercée par l'Angleterre dans ses colonies du Bas et du Haut-Canada. Jusqu'à 1840, elles étaient vraiment dirigées de Londres, même si, par la loi de 1791, le parlement britannique avait créé deux chambres dans le Bas-Canada — l'une étant élective et les membres de l'autre étant nommés au bon plaisir du gouverneur: autorité suprême dans la Colonie. Avec l'union des deux Canada, 1840 apporta la responsabilité ministérielle et donna une certaine indépendance de manœuvre au pays nouveau. Celle-ci alla s'accroître, avec la Confédération en 1867.

L'influence dominante restait en Angleterre, même si théoriquement le gouvernement nouveau pouvait prendre des initiatives qui heurtaient profondément l'orgueil et les intérêts anglais. Des prérogatives sont restées de cette époque. Créées par voie de précédent, elles ont eu la vie dure. C'est ainsi que partout, dans les lois d'assurance, on distingue entre les compagnies britanniques et les autres sociétés étrangères. A un moment donné, n'allait-on pas jusqu'à donner, au point de vue des impôts, un traitement de faveur aux premières, dont ne jouissaient même pas les entreprises indigènes. C'est un bien curieux Etat que ce Canada, pays neuf, pris dans un solide réseau de traditions qu'il faut briser périodiquement si l'on veut se débarrasser de privilèges acquis à travers des siècles d'indulgence, en souvenir de services rendus, souvent au prix fort, il est vrai.

A S S U R A N C E S

		1973	1974
		(en millions de dollars ou en pourcentage, selon le cas)	
130	Rapport (en pourcentage de l'un à l'autre)	70.30	74.98
	Dépenses (en pourcentage des primes souscrites)	34.70	35.47
	Commissions (en pourcentage des primes souscrites)	18.76	18.87
	Déficit technique	\$ 36	\$ 82
2. Autres assureurs étrangers			
	Primes acquises nettes	\$1,067	\$1,172
	Sinistres, y compris les frais de règlement	\$ 781	\$ 914
	Rapport (en pourcentage de l'un à l'autre)	73.18	78.01
	Dépenses (en pourcentage des primes souscrites)	31.64	32.48
	Commissions (en pourcentage des primes souscrites)	16.20	16.27
	Déficit technique	\$ 64	\$ 144
3. Assureurs canadiens			
	Primes acquises nettes	\$ 746	\$ 929
	Sinistres	\$ 563	\$ 745
	Rapport (en pourcentage de l'un à l'autre)	72.66	80.20
	Dépenses (en pourcentage des primes souscrites)	27.71	28.18
	Commissions (en pourcentage des primes souscrites)	12.78	11.28
	Déficit technique	\$ 34	\$ 89

Ces chiffres demandent qu'on s'y arrête, à cause de leur importance. Voici quelques commentaires qui nous paraissent à propos:

a) L'augmentation des sinistres et du déficit technique est considérable en 1974. Avec les chiffres de *Canadian*

A S S U R A N C E S

Insurance établis sur la même base depuis 1970, on obtient les résultats comparatifs suivants, au total:

Année	Déficit technique en millions de dollars
1970	9
1971	19
1972	46
1973	141
1974	331

131

Il y a là une détérioration graduelle, qui serait devenue extrêmement grave si les assureurs n'avaient pas pris des dispositions pour corriger les résultats dans un avenir immédiat.

Fait non moins troublant, au déficit technique s'ajoute une dépréciation substantielle des portefeuilles-titres (garantie des engagements envers les assurés), qui est attribuable:

- i) à une forte baisse des cours en bourse;
- ii) à une diminution de la valeur des obligations correspondant à la croissance du taux d'intérêt.

Si le contrôle provincial au Québec accepte l'évaluation des obligations sur la base de la valeur amortie, par contre le contrôle fédéral n'admet, pour les assureurs non-vie, que la valeur du marché à la date fixée par le ministère, c'est-à-dire généralement vers le 1er novembre. Il y a entre les deux modes de calcul une différence qui donne aux sociétés d'appartenance fédérale une solidité plus grande, mais qui entraîne des problèmes sérieux pour les compagnies canadiennes particulièrement. Le contrôle fédéral exige, en effet, qu'une société canadienne ait un actif dépassant le passif de quinze pour cent, capital et surplus déduits. Pour certains assureurs, la chose

est grave car leur actif peut être insuffisant le 31 décembre et redevenir assez élevé un mois plus tard par suite de la remontée des cours. La question est sérieuse quand des résultats techniques mauvais coïncident avec la chute des cours, comme en 1974.

132 Un de nos collaborateurs mentionne le fait avec plus de détails en page 104 de la Revue, tout en montrant la conséquence.

b) Presque tous les assureurs ont eu des résultats déplorables; la perte technique allant de \$46,000 à \$18,000,000 dans un groupe de 109 sociétés. Quelques-uns, spécialisés surtout en risques spéciaux, s'en sont tirés beaucoup mieux, cependant: en tout, une dizaine dont le bénéfice technique va de \$346,000 à \$2,663,000. Il vaut mieux n'en pas parler davantage ici puisqu'ils sont l'exception dans le groupe que nous étudions et puisque leurs profits techniques résultent d'une spécialisation assez bien caractérisée, dont les résultats sont bons dans l'ensemble.

c) Le chiffre d'affaires est en hausse dans presque tous les cas: le pourcentage d'augmentation atteignant jusqu'à 25 ou 30 pour cent et dans certains cas exceptionnels, davantage. Même le groupe Royal, renommé pour sa circonspection depuis quelques années, a une hausse de 13.70 pour cent. Par contre, parmi les sociétés britanniques, la Phoenix a donné un coup de frein brutal, qui a entraîné une baisse de 9.25 pour cent; ce qui ne l'a pas empêchée de faire une perte technique de \$2,267,000.

Depuis que les chiffres sont connus, la politique suivie par tous les assureurs est radicale. Chacun cherche à augmenter le moins possible et d'autres ferment portes et fenêtres pour empêcher les affaires d'entrer. Il y a là une situation

paradoxe, qui s'explique surtout par la diminution des fonds propres, immédiatement disponibles dans le cas de la plupart des assureurs et des sociétés canadiennes en particulier ou par la nécessité de faire venir d'autres fonds du siège social pour les sociétés étrangères à une époque où celles-ci désirent garder leurs ressources pour l'expansion de leurs propres affaires.

Comme nous l'avons noté précédemment, des mesures énergiques ont été prises pour redresser la situation dans l'immédiat. Ainsi, les tarifs ont été augmentés substantiellement dans tous les domaines et, dans tous les cas, l'assureur insiste pour que l'assurance suive la marche de la valeur et, enfin, on n'émet plus de polices de trois ans afin que les mesures nécessaires prises en période d'inflation puissent donner des résultats immédiatement. Faut-il ajouter que le nouvel organisme tarifaire — le G.T.A. — a repris l'importance que la C.U.A. avait perdue, même s'il s'agit d'un corps consultatif donnant de bons conseils sans la contrainte antérieure.

133

Certains croient que, dès 1975, on se ressentira des attitudes et des politiques nouvelles; d'autres, moins optimistes, demandent d'attendre à 1976. De toute manière, le redressement sera en bonne voie dès cette année. C'est cela qui est important.

Il ne faudrait pas, cependant, que sous le coup de l'enthousiasme on dépasse les bornes; sans quoi une mesure financièrement défendable risquerait de devenir politiquement inacceptable.

d) Dans la province de Québec, voici les assureurs les plus importants au point de vue du chiffre brut des affaires souscrites:

A S S U R A N C E S

	<u>Au total</u>	<u>PRIMES</u>				
		<u>Assurance des biens³</u>		<u>Assurance auto³</u>		
		(en millions de dollars)				
	1.	\$57	\$16	28%	\$35	61%
	2.	\$56	\$16	28%	\$34	60%
	3.	\$54	\$19	35%	\$26	48%
134	4.	\$42	\$ 9	21%	\$21	50%
	5.	\$39	\$13	33%	\$20	51%
	6.	\$37	\$ 8	22%	\$25	68%
	7.	\$42	\$19	45%	\$18	43%
	8.	\$15	\$ 6	40%	\$ 5	33%

³ Dans les deux cas le pourcentage représente la proportion au total des primes. Ainsi, l'assurance des biens et des automobiles atteint 89 pour cent des affaires du premier groupe.

Quand on examine ces chiffres de plus près, on se rend compte:

i — d'une part, que le groupe anglais conserve la prépondérance puisqu'il prend 60 pour cent des affaires traitées par les huit assureurs les plus importants. Il n'y a pas à se le cacher si, dans l'ensemble, la part des assureurs anglais a diminué dans la province de Québec, ceux-ci restent l'influence dominante.

ii — de l'autre, que le second groupe, venant immédiatement après, est constitué de sociétés canadiennes appartenant à des capitaux canadiens. Sauf dans le risque individuel, son influence est relativement peu importante, cependant, car il n'est pas orienté vers les grands risques commerciaux et industriels, que connaissent beaucoup mieux les groupes anglais et américains qui ont le personnel spécialisé, les res-

sources et le marché de réassurance leur permettant d'absorber des tranches considérables et, dans certains cas, la totalité d'un risque. Il est vrai que le groupement technique des assureurs (G.T.A.) va contribuer à régler une partie de leurs problèmes techniques.

iii — que les sociétés canadiennes les plus importantes ont dans leurs affaires une part trop grande d'assurance-automobile. Comme on l'a déjà signalé dans ces colonnes, la nationalisation de l'assurance-automobile les mettrait dans une situation difficile, en les amputant d'une partie substantielle de leurs affaires. C'est un aspect de la question auquel le gouvernement devra réfléchir avant de prendre une décision. Qu'un changement du mode d'indemnisation soit valable, nul ne le niera, s'il est logique et bien étudié comme la Commission Gauvin en a montré la voie; mais de là à changer le régime complètement, il y a une décision qui doit tenir compte d'une situation de fait. Actuellement, l'assurance est dans la province de Québec un des domaines où le capital canadien a le mieux réussi; la nationalisation le menacerait sérieusement, tout en créant un chômage accru.

135

Il faut rappeler, en effet, le nombre considérable de personnes ayant affaire directement ou indirectement à l'assurance automobile. Il y a non seulement le nombreux personnel chargé de l'exécution des contrats, mais les agents, les courtiers et leur personnel, les avocats qui se spécialisent dans ce domaine, les experts et leur personnel. Tout cela forme un groupe qu'on ne peut mettre de côté sans les recycler. À quel coût, dans quelle mesure et avec quel succès? Avant d'avoir recours à une mesure aussi radicale que la nationalisation, l'État doit songer à ses responsabilités morales. Il est vrai, nous dira-t-on, qu'il retiendra les services d'un très grand nombre de gens. D'un autre côté, il risquera de détruire des carrières dont il n'est pas sûr que l'on pourra donner l'équivalent par la suite.

Peut-être pourrait-on nous taxer d'une certaine naïveté en raisonnant ainsi. D'un autre côté, il y a là un point de vue qu'on ne doit pas écarter dédaigneusement sans songer à la situation actuelle du chômage et à l'effort de spécialisation fait jusqu'ici dans un domaine où longtemps le Canadien-français a été absent, au niveau de la direction tout au moins.

136

Est-on bien sûr aussi que le gouvernement aurait de meilleurs résultats que l'initiative privée ? Dans la plupart des domaines où il s'est installé, l'État a supprimé la concurrence en créant un monopole; ce qui, par le fait même, a écarté toute comparaison possible.

Dans le cas de l'assurance, les résultats de la province du Manitoba sont à ce point de vue intéressants. Durant l'exercice 1974, avec des primes de 51 millions, la Manitoba Public Insurance Corporation, qui administre l'assurance-automobile, a eu un déficit technique de \$12 millions. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de se féliciter de ce résultat et surtout d'espérer que l'État par la nationalisation tirerait de l'assurance automobile une source de bénéfices et de capitaux importante. Seule la concurrence avec des entreprises privées faciliterait la comparaison et permettrait au contribuable de faire le choix nécessaire. De son côté, le Saskatchewan Government Insurance Office, qui a une longue expérience des affaires d'assurance, a eu un déficit technique de 3 millions sur un chiffre d'affaires de 28 millions en 1974.

Avant de conclure, il nous semble qu'on devrait réfléchir à ces deux exemples, auquel il faudrait ajouter celui de la Colombie britannique, quand on aura ses résultats.¹ Si le gouvernement du Québec tient absolument à démontrer la qualité des services qu'il peut rendre, il lui est loisible de créer une

¹ Les premiers chiffres, donnés par l'Insurance Corporation of British Columbia, indiqueraient une perte technique de 34 millions pour l'assurance automobile, en 1974. Best's, July 1975, p. 60.

entreprise nouvelle. À égalité de moyens et d'engagements, il pourra constater la qualité de son administration en regard de l'autre, pourvu qu'il s'astreigne aux mêmes contrôles et aux mêmes règles. Ainsi, tout en donnant au contribuable un nouveau marché, il ne démolira pas une industrie bâtie à travers les années et qui, avec ses défauts, est utile.

iv — que l'importance des affaires d'assurance-automobile, traitées par les sociétés canadiennes, explique l'effort fait par certaines d'entre elles pour essayer de créer un meilleur équilibre dans leur portefeuille. L'opération n'est pas facile, car la résistance des autres assureurs est forte et la part de l'assurance-automobile a tendance à augmenter d'année en année plus qu'à diminuer à cause du nombre de plus en plus grand des voitures en circulation dans notre société d'abondance, des primes croissantes et, en partie, de l'inflation monétaire et technique.

137

La *Facility* — ce fonds de réassurance — a joué un rôle en permettant aux sociétés les plus faibles d'accepter des risques qu'autrefois elles auraient refusés. Cela, assurément, a permis de donner à l'automobiliste plus ou moins dangereux ou imprudent le marché voulu. Ainsi on a réglé l'aspect politique du problème. Certains ont abusé, d'autres en ont profité pour arrondir leur production, en donnant il est vrai une importance trop grande à un genre d'affaires, facile à acquérir mais pas de tout repos. Le marché a réagi en adoptant une politique de défense; mais on a obtenu le résultat recherché: ne pas refuser l'accueil aux risques difficiles.

v — que, quel que soit le résultat technique de l'assurance dans l'ensemble, pour juger l'impact sur les ressources de la compagnie, en 1974, il faudra tenir compte des revenus financiers. Nous les aurons ultérieurement, quand ils auront été publiés par le service fédéral des assurances. Pour l'instant, par les bilans remis à leurs actionnaires, on peut se rendre

compte que les résultats ont frappé durement certains assureurs. Dans le plus grand nombre des cas, le surplus — c'est-à-dire les fonds propres de l'entreprise — a été substantiellement diminué. Pour que la situation de l'assureur reste saine, il ne faudrait pas qu'un deuxième exercice aussi mauvais vienne en ébranler les assises.

138 À titre d'exemple, voici les coupes sombres faites dans le surplus de quatre sociétés canadiennes à la fin de 1974:

	<u>Surplus ou Fonds propres en excédent du capital</u>	
	<u>Fin 1973</u>	<u>Fin 1974</u>
1.	\$8,464,000	\$6,057,000
2.	2,200,000	1,500,000
3.	2,200,000	510,000
4.	5,182,000	3,643,000

C'est dans des moments comme ceux-là qu'on se rend compte combien l'existence du surplus est indispensable pour assurer l'équilibre de l'entreprise. Ce dernier se bâtit de l'une des trois manières suivantes:

- a) par la souscription d'une prime sur le capital de l'entreprise;
- b) par des bénéfices techniques faits au cours des années;
- c) par les résultats financiers obtenus à l'aide des réserves et des fonds propres de la société, une fois déduits déficits techniques, impôts et rémunération du capital.

On ne peut en sortir. À tel point que si, en période d'abondance, les sommes ainsi accumulées peuvent paraître trop substantielles, elles sont justifiées dans l'ensemble quand on en constate leur utilité en une période de vaches maigres. Ainsi,

A S S U R A N C E S

sur des primes acquises de 134 millions de dollars, les compagnies ayant une charte provinciale et relevant du contrôle provincial (à l'exclusion de Lloyd's London et des Reciprocal), ont eu, en 1974, une perte technique de \$15,293,000, en regard de « revenus d'investissements » de \$11,695,000. La perte nette a donc été de \$3,598,000 en chiffres ronds, en regard d'un surplus, ou fonds propres, de \$37 millions au 31 décembre 1973; ce qui explique que ce dernier chiffre soit tombé à \$34 millions le 31 décembre 1974.⁴

139

vi — que la réassurance a également été touchée très durement par les résultats de cédantes. Voici quelques exemples qui ne sont peut-être pas aussi concluants qu'il le paraît au premier abord, puisqu'avec la réassurance on entre dans un domaine où les opérations entre groupes sont extrêmement fluides:

<u>Groupes</u>	<u>Primes souscrites</u>	<u>Pertes techniques⁵</u>
	<u>(en millions de dollars)</u>	
Canadian Reinsurance	26	6
Gerling	23	0,8
Munich Re	18	3
Mercantile & General	14	1
General Re	11	1,4

vii — Enfin, un dernier aperçu: la répartition des primes entre les principales catégories d'assurance au Canada:

⁴ Extrait du rapport sommaire du Service des assurances du Québec, pour 1974.

⁵ *Canadian Insurance*. Avril 1975. P. 14.

A S S U R A N C E S

Assurance	Primes (acquises en millions de dollars)		Sinistres	
	1970	1974	1970	1974
Automobile	947	1,394	671	1,158 ⁶
Des biens	527	870	324	655
Accidents-maladie	384	670	290	516
Responsabilité	98	163	58	103

140

Il ressort de ce qui précède:

- i) que l'assurance-automobile est la plus importante de toutes, et de beaucoup. Il faut noter que si de 1970 à 1974, les primes ont augmenté de 47 pour cent, les sinistres ont subi une hausse de 72 pour cent.
- ii) L'influence de l'inflation s'est fait sentir sur l'assurance des biens. En effet, le rapport sinistres-primes est passé de 61 pour cent en 1970 à 75 pour cent en 1974. Il sera curieux de voir dans quelle mesure les derniers coups de barre auront corrigé la situation.
- iii) Dans l'ensemble, seule l'assurance de responsabilité a donné des résultats à peu près acceptables en 1974.
- iv) Entre 1970 et 1974, les sinistres en accidents-maladie ont donné des résultats à peu près constants, c'est-à-dire déficitaires mais à peu près au même niveau.

Par ailleurs, le revenu primes a augmenté sensiblement, malgré l'intervention de l'État qui a nationalisé une partie des opérations. Il sera intéressant d'avoir des chiffres plus précis dans le cas de la province de Québec, en particulier.

⁶ Toutes les provinces comprises, à l'exclusion, cependant, de l'assurance nationalisée là où elle existe.

Entreprises privées et entreprises d'État.

Une autre statistique vaut la peine d'être notée ici, puisqu'elle indique des chiffres comparatifs entre les résultats techniques des assureurs privés et nationalisés:⁷

Type d'entreprises	Primes acquises (en millions de dollars)	Rapport des sinistres aux primes acquises
Entreprises privées		
a) Affaires passant par l'entremise d'agents	2,112	76.05
b) traitant directement avec l'assuré	342	81.04
c) réassureurs	142	81.16
Entreprises nationalisées	210	90.86

141

S'ils ne sont pas absolument concluants, puisque la région n'est pas la même, ces chiffres semblent indiquer des résultats techniques bien meilleurs dans le premier cas (initiative privée) que dans le second (entreprises nationalisées). Même s'ils doivent être interprétés et fouillés davantage, ils ne sont pas du tout favorables à l'administration de l'État. C'est un autre point qu'il faudrait signaler à ceux qui penchent vers la nationalisation à cause de son efficacité possible. Ils font réfléchir, même s'il faut admettre qu'une comparaison véritablement valable exigerait des données identiques; ce qui n'est pas et ne peut être le cas, puisque la nationalisation — à moins d'être partielle — fait disparaître toute concurrence.



Que conclure, sinon que 1974 a été un exercice dont on se souviendra comme d'une année de vaches maigres, l'une des pires dans une industrie aussi aléatoire. Dans l'assurance, les résultats obéissent d'année en année, à des règles mathématiques, économiques et, faut-il le dire, psychologiques. On

⁷ *Canadian Insurance*, avril 1975.

paie en ce moment, en effet, le fait que depuis deux ans on n'a pas voulu faire face à une situation précise, par crainte d'un public aux réactions vives et bien tenté par les arguments de ceux qui croient que l'État ferait mieux que ceux qui, poussés par la concurrence, doivent rechercher l'efficacité dans le cadre qu'on leur impose.

142

L'insuffisance des réserves aux États-Unis. Dans « Best's Review », Juillet 1975, par R.J. Balcarek.

Dans le numéro de juillet 1975 de *Best's Review*, un article de M. R.J. Balcarek nous apporte d'assez étonnantes constatations à propos de l'insuffisance des réserves pour sinistres en cours de règlement chez nos voisins, de 1967 à 1973. L'auteur en vient à la conclusion suivante: « *Adequate loss reserves are an investment in future underwriting results. Recent property and casualty experience underscores the vital importance of recognizing and responding to this fact* ». Auparavant, il avait passé en revue les provisions faites par dix-neuf groupes d'assureurs les plus importants aux États-Unis. Il avait constaté que, dans le cas de tous ces assureurs, les réserves indiquaient un mali allant de trois cent soixante-dix-neuf millions (1967) à sept cent quatre-vingt-trois millions (1970), quatre cent quatre-vingt-sept millions (1972) et quatre cent vingt-sept millions (1973).

Comme d'année en année la méthode était la même, les sommes mises de côté permettaient de croire que les résultats étaient bons, alors qu'en fait ils ne l'étaient pas.

Avec la conséquence:

a) que les compagnies avaient continué d'avoir une politique agressive de vente, en imaginant des résultats favorables pour les gros risques en particulier;

b) alors que les tarifs étaient insuffisants;

c) que, tout à coup en 1974, devant les progrès de l'inflation et la baisse de valeur des titres, elles ont constaté que le fossé se creusait davantage.

Il semble que les plus grosses entreprises aient été les plus déficitaires. On a beaucoup parlé de la C.N.A. à ce sujet, mais dans la liste des dix-neuf assureurs étudiés, cette société était au dixième rang.

La continuité de la politique suivie par les assureurs est pour le moins étonnante, puisque les réserves sont au point de départ de la solidité financière d'une société d'assurance.